Image not found or type unknown

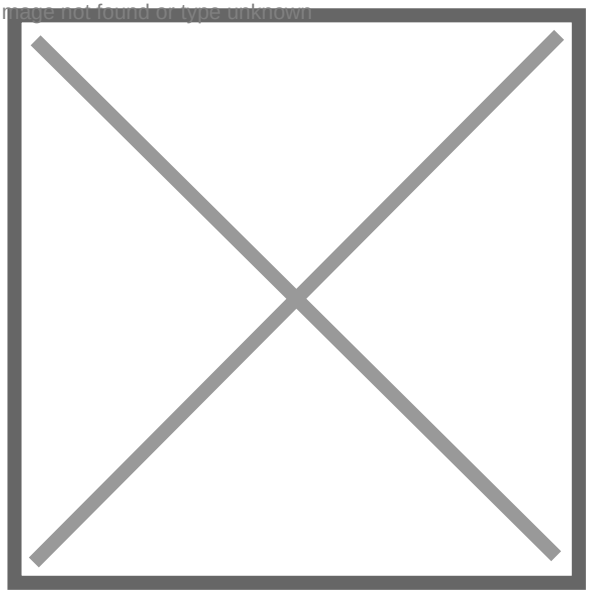

Convocation par le jaf au tribunal de grasse suite à ma demande

Par **adeleanatole**, le **26/01/2009** à **15:28**

Bonjour,

Divorcé depuis 2006 et habitant en bretagne,mes enfants habitent avec leur mère sur la cote d'azur.J'ai saisi le jaf en décembre pour une demande de modifications de lieu de résidence puisque moi et mes enfants souhaitons revivre ensemble a partir de la rentrée prchaine,leur mère a priori ne s'y opposera pas,il faut dire qu'avant ma mutation en 2006,j'avais mes enfants du vendredi au mardi chaque semaine.Je suis donc convoqué le 5.03.2009 aGrasse qui est a 1300KMS de chez moi,j'aimerais savoir si je peux me faire représenter par un avocat et a quel prix ou alors puis-je etre entendu en bretagne ou je vis,ce qui serait plus logique????

Cordialement

PB

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés